

Bachelier en Agronomie orientation TA

| | | |
|--|-------|---|
| HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE | | |
| Tél : +32 (0) 71 15 98 00 | Fax : | Mail : agro.montignies@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE AT 203 Assistance vétérinaire et soins aux animaux 1 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | AGTA2B03 | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 2B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Julien BINARD (julien.binard@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Au terme de l'année, l'étudiant sera familiarisé avec les principaux aspects et connaissances liés au métier d'aide vétérinaire en cabinet, centre ou clinique vétérinaire. Cette activité d'apprentissage permet de compléter les connaissances pratiques et théoriques nécessaires pour être un technicien efficace dans les métiers en lien avec le monde animal, notamment d'apporter les soins journaliers aux animaux sous le contrôle d'un médecin vétérinaire. Un autre objectif est d'être capable d'accueillir un client au téléphone ou au comptoir et de maîtriser les aspects administratifs liés au métier d'ASV.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**

- 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer

Compétence TA **Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de compagnie et en captivité**

- TA 6.1 Adapter l'alimentation des animaux en fonction de leurs besoins
 TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
 TA 6.3 Assister le médecin vétérinaire dans l'exercice de sa profession et dans le respect de la législation en vigueur

Acquis d'apprentissage visés

Aider le médecin vétérinaire dans sa pratique quotidienne.

Accueillir un client au téléphone ou au comptoir.

Apporter les soins journaliers aux animaux sous le contrôle d'un médecin vétérinaire.

Développer des techniques liées à la santé et à l'hygiène des animaux dans le respect des législations nationales en vigueur.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA2B03A Assistance vétérinaire et soins aux animaux 1

24 h / 2 C

Contenu

Introduction au métier d'aide vétérinaire et législation

Déontologie

L'accueil (au téléphone et au comptoir)

La consultation (déroulement, matériel et contention)

Les examens complémentaires en Médecine Vétérinaire - L'examen radiographique

L'hospitalisation des chats : l'approche cat-friendly

Démarches d'apprentissage

Diapositives à compléter activement pendant le cours

Films: commentaires/débats en cours

Articles scientifiques à lire en autonomie et à connaître

Livres de référence à la bibliothèque

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant pour toute question

Présentation de questions types d'examen

Synthèses en classe sur les points importants

Livres de référence

Sources et références

Une liste complète des références bibliographiques sera fournie dans le support de cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diapositives ppt

Films

Articles scientifiques

Chapitre(s) rédigé(s)

Fiche(s) rédigée(s)

Livres de référence à la bibliothèque

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit aux deux sessions: Question(s) ouverte(s), question(s) courte(s), question(s) de type "tout ou rien"

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | Exe | 100 | | | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de certificat médical valable et rendu dans les délais, l'étudiant devra, s'il le souhaite, prendre lui-même contact avec le professeur afin de voir s'il est possible de reprogrammer son examen ou non. En cas d'examen non présenté sans justificatif, il n'y aura pas de possibilité de reprogrammation pendant la même session. Référence au REE Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

L'UE est validée si la note obtenue est $>$ ou égale à 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).